

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**STELLA-JONES INC. MODIFIE SA POLITIQUE EN MATIÈRE DE
DIVIDENDES ET DÉCLARE UN DIVIDENDE TRIMESTRIEL**

Montréal, le 16 mars 2012 – Le conseil d’administration de Stella-Jones Inc. (TSX : SJ) a le plaisir d’annoncer qu’il a modifié sa politique en matière de dividendes afin qu’à l’avenir, la déclaration de dividendes soit envisagée trimestriellement plutôt que semestriellement. La déclaration de dividendes trimestriels demeurera soumise aux engagements financiers de la Société ainsi qu’à son rendement financier et à ses besoins en liquidités.

Compte tenu des résultats de la Société, le conseil d’administration de Stella-Jones annonce la déclaration d’un dividende trimestriel de 0,15 \$ par action sur les actions ordinaires en circulation de la Société, payable le 30 avril 2012 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 2 avril 2012. Il s’agit d’un dividende admissible.

Personne-ressource :

*M. George Labelle
Premier vice-président et
chef des finances
STELLA-JONES INC.
Tél. : (514) 934-8665
Site Web : www.stella-jones.com*